



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Jérôme Benainous

80 Rue de Prony
75017 Paris
France

SRP Groupe S.A.

**Rapport spécial des commissaires aux
comptes sur les conventions et
engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2015
SRP Groupe S.A.
ZAC Montjoie - 1, rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex
Ce rapport contient 5 pages



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Jérôme Benainous

80 Rue de Prony
75017 Paris
France

SRP Groupe S.A.

Siège social : ZAC Montjoie - 1, rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex
Capital social : €1 315 613

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1) **Contrat d'investissement avec Vipshop Holdings Limited et sa filiale Vipshop International Holdings Limited**

Sociétés concernées :

SRP Groupe S.A. et les sociétés détenues par les administrateurs de SRP Groupe S.A. : Ancelle S.A.R.L., Victoire Investissement Holding S.A.R.L., Cambon Financière S.A.R.L. et TP Invest Holding S.A.R.L..

Administrateurs concernés :

- David Dayan, Président du Conseil d'administration et Directeur général de SRP Groupe S.A. et Gérant d'Ancelle S.A.R.L.
- Thierry Petit, Directeur général délégué et administrateur de SRP Groupe S.A. et Gérant de TP Invest Holding S.A.R.L.
- Eric Dayan, administrateur de SRP Groupe S.A. et Directeur général délégué de SRP Groupe S.A. jusqu'au 30 octobre 2015 et Gérant de Victoire Investissement Holding S.A.R.L.
- Michaël Dayan, administrateur de SRP Groupe S.A. et Directeur général délégué de SRP Groupe S.A. jusqu'au 30 octobre 2015 et Gérant de Cambon Financière S.A.R.L.

Nature et objet :

SRP Groupe S.A. et les sociétés détenues par les administrateurs ci-dessus mentionnés (Ancelle S.A.R.L., Victoire Investissement Holding S.A.R.L., Cambon Financière S.A.R.L. and TP Invest Holding S.A.R.L.) ont signé un contrat d'investissement (Cornerstone Investment Agreement) en date du 16 octobre 2015 avec la société Vipshop Holdings Limited et sa filiale Vipshop International Holdings Limited qui prévoit l'entrée au capital de SRP groupe S.A. de Vipshop International Holdings Limited.

Modalités :

Ce contrat d'investissement, pour une durée de 5 années jusqu'au 16 octobre 2020, prévoit les modalités suivantes :

- Acquisition par Vipshop International Holdings Limited pour un montant d'environ 30 millions d'euros de 1 538 461 actions au prix de 19,50 € par action, dont un nominal par action de 0,04 € et une prime d'émission de 19,46 € ;
- Vipshop International Holdings Limited peut, sous certaines conditions, demander à SRP Groupe S.A. la désignation d'un administrateur de son choix ;
- Vipshop International Holdings Limited a pris certains engagements à l'égard de SRP Groupe S.A. pour des durées variant, selon le cas, entre 12 et 36 mois suivant la date de réalisation de l'introduction en bourse de SRP Groupe S.A.

Monsieur Weiguo (David) Gu a ainsi été coopté par décision du Conseil d'administration de SRP Groupe S.A. du 25 novembre 2015, sur proposition de Vipshop International Holdings Limited (filiale de Vipshop Holdings Limited).

Motifs justifiant de l'intérêt de l'engagement pour la Société :

La signature du contrat d'investissement a été motivée de la manière suivante : « Ce contrat a un impact positif sur la réalisation de l'introduction en bourse, et plus généralement, un intérêt stratégique pour la Société. »

2) Contrat de garantie avec Goldman Sachs International, Deutsche Bank AG (London Branch), coordinateurs globaux, et BNP Paribas et Société Générale, teneurs de livres

Sociétés concernées :

SRP Groupe S.A. et les sociétés détenues par les administrateurs de SRP Groupe S.A. : Ancelle S.A.R.L., Victoire Investissement Holding S.A.R.L., Cambon Financière S.A.R.L. et TP Invest Holding S.A.R.L. et les sociétés affiliées à Accel Partners.

Administrateurs concernés :

- David Dayan, Président du Conseil d'administration et Directeur général de SRP Groupe S.A. et Gérant d'Ancelle S.A.R.L.
- Thierry Petit, Directeur général délégué et administrateur de SRP Groupe S.A. et Gérant de TP Invest Holding S.A.R.L.
- Eric Dayan, administrateur de SRP Groupe S.A. et Directeur général délégué de SRP Groupe S.A. jusqu'au 30 octobre 2015 et Gérant de Victoire Investissement Holding S.A.R.L.
- Michaël Dayan, administrateur de SRP Groupe S.A. et Directeur général délégué de SRP Groupe S.A. jusqu'au 30 octobre 2015 et Gérant de Cambon Financière S.A.R.L.
- Hendrik Nelis, administrateur de SRP Groupe S.A. et Associé chez Accel Partners et administrateur d'Accel Partners Limited.

Nature et objet :

SRP Groupe S.A. et les sociétés détenues par les administrateurs ci-dessus mentionnés (Ancelle S.A.R.L., Victoire Investissement Holding S.A.R.L., Cambon Financière S.A.R.L. and TP Invest Holding S.A.R.L.) ont signé un contrat de garantie (Underwriting Agreement) en date du 29 octobre 2015 avec les sociétés suivantes :

- Accel London III L.P., Accel London Investors 2009 L.P., Accel Growth Fund L.P., Accel Growth Fund Strategic Partners L.P., Accel Growth Fund Investors 2010 LLC, Accel IX L.P., Accel IX Strategic Partners L.P. and Accel Investors 2010 (B), LLC (ensemble, les

- « entités affiliées à Accel Partners »),
- Kilwa Investment SA, et
 - Goldman Sachs International, Deutsche Bank AG (London Branch), coordinateurs globaux, et BNP Paribas et Société Générale, teneurs de livres,

Modalités :

Ce contrat fixe les modalités d'émission d'actions nouvelles par SRP Groupe S.A. et de cession de titres existants par des entités affiliées à certains administrateurs de SRP Groupe S.A. dans le cadre de l'introduction en bourse de SRP Groupe S.A.

Au titre de ce contrat, une charge de 1,8 million d'euros a été comptabilisée dans les comptes de SRP Groupe S.A. au 31 décembre 2015.

Motifs justifiant de l'intérêt de l'engagement pour la Société :

La signature du contrat de garantie a été motivée de la manière suivante : « Le contrat de garantie s'inscrit dans le cadre du projet d'introduction en bourse de SRP Groupe dont il constitue une composante indissociable, conformément aux pratiques de marchés, et le Conseil d'administration estime qu'il est conforme à l'intérêt social de la Société ».

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 22 avril 2016

KPMG Audit IS



Stéphanie Ortega
Associée

Paris, le 22 avril 2016



Jérôme Benainous